



Le 10 novembre 2025

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Yamachiche est tenue à 19 h 30 ce lundi 10 novembre 2025, à l'hôtel de ville, 366 rue Sainte-Anne, conformément à la réglementation du conseil municipal et aux dispositions du Code municipal du Québec.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs : *Steeve Boulanger, maire* *Dominic Germain, conseiller*
Mathieu Lévesque, conseiller *Frédéric Debrix, conseiller*
Dany Trahan, conseiller *Éric Ferron, conseiller*

Mesdames : *Ève Boudrias-Chapleau, conseillère*
Marie-France Boisvert, directrice générale et greffière-trésorière

Absent : *aucun*

Assistance : 44 personnes incluant les personnes nommées ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Approbation des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025
- 3. Correspondance**
 - 3.1 Dépôt correspondance
- 4. Période de questions des contribuables**

Reporté à la fin de la séance
- 5. Résolutions relatives aux travaux publics et urbanisme**
 - 5.1 Régie aqueduc de Grand Pré
 - 5.1.1 Consommation
 - 5.1.2 Nomination délégué au conseil de la Régie d'aqueduc de Grand Pré
 - 5.2 Nomination d'un membre, Comité consultatif d'urbanisme
 - 5.3 Appel d'offres Services de géotechnique - Éboulis chemin de la Grande-Rivière Nord
 - 5.4 Appel d'offres Services de géotechnique - Éboulis chemin de la Grande-Rivière Sud
- 6. Résolutions relatives aux loisirs**
 - 6.1 Nomination représentants officiels 2025-2026 Réseau Biblio-Mauricie
 - 6.2 Demande emploi d'été Canada – Programme dans le cadre Stratégie jeunesse
- 7. Résolutions relatives à l'incendie et sécurité publique**
 - 7.1 Demande d'aide financière 2026-2027 – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique
- 8. Résolutions relatives à l'administration**
 - 8.1 Chèques fournisseurs



Le 10 novembre 2025

- 8.2 Contrôle des dépenses # 328
- 8.3 Adoption Règlement d'emprunt no 539 décrétant une dépense de 250 093 \$ et un emprunt de 250 093 \$ pour la réhabilitation d'un ponceau par chemisage chemin de la Rivière-du-Loup
- 8.4 Mise à jour du registre de l'entreprise
- 8.5 Autorisation signatures Caisse Desjardins de l'ouest de la Mauricie
- 8.6 Résolution afin d'appuyer le projet de construction d'un boulodrome à Louiseville
- 8.7 Nomination membres Comité Ressources humaines
- 8.8 Entente de paiement pour arrérages de taxes municipales
- 8.9 Nomination maire suppléant
- 9. Dossiers déposés pour informations**
 - 9.1 Direction générale
 - 9.2 Rencontres régionales
- 10. Tour de table des élus municipaux**
- 11. Période de questions des contribuables**
- 12. Levée de l'assemblée _____**



MOT DE BIENVENUE

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire, Steeve Boulanger, demande s'il y a des ajouts à l'ordre du jour.

198-2025 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT adopté l'ordre du jour de la présente séance tel qu'inscrit aux présentes.

Adoptée

2. Approbation des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

199-2025 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT adopté le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, et ce, tel que rédigé au 37^e livre des délibérations de la Municipalité d'Yamachiche.

Adoptée

3. Correspondance

3.1 Dépôt correspondance générale 10 novembre 2025

200-2025 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé de Frédéric Debrix et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT accepté le dépôt de la correspondance et qu'elle soit portée au registre attenant à l'actuel livre des délibérations de la Municipalité d'Yamachiche après que les membres du conseil en aient pris connaissance.

1.	FQM – Renouvellement adhésion 2026
2.	MAMH – Sensibilisation cybersécurité
3.	MTQ – Résolution 087-2025 -Sécurité intersection route St-Sévère/Acadiens
4.	MAMH – Rapport financier 2024
5.	MRC Maskinongé – Règlement 302-25 – Déclaration compétence MRC Maskinongé Transport collectif et adapté
6.	CPTAQ – Obligation formulaire Évaluation de la conformité à la réglementation municipale

Adoptée

4. Période de questions des contribuables

Reporté à la fin de la séance.

5. Résolutions relatives aux travaux publics et urbanisme

5.1 Régie Aqueduc de Grand Pré

5.1.1 Consommation

- 5 octobre 2025 485 471
- 12 octobre 2025 430 039
- 19 octobre 2025 428 279
- 26 octobre 2025 435 098



5.1.2 Nomination délégué et substitut au conseil de la Régie d'aqueduc de Grand Pré

201-2025 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé de Mathieu Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE soient nommés Mme Ève Boudrias-Chapleau comme déléguée et M. Dominic Germain comme substitut pour le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

Adoptée

5.2 Nomination d'un membre, Comité consultatif d'urbanisme

202-2025 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Ève Boudrias-Chapleau et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

CONFORMÉMENT aux dispositions du règlement no 133 constituant un Comité consultatif d'urbanisme pour la municipalité d'Yamachiche;

QUE SOIT nommé M. Mathieu Lévesque à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'Yamachiche.

Adoptée

5.3 Appel d'offres Services de géotechnique - Éboulis chemin de la Grande-Rivière Nord

203-2025 Il est proposé par Frédéric Debrix, appuyé de Mathieu Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE la Municipalité d'Yamachiche autorise la directrice générale à faire une demande pour des soumissions par voie d'invitations écrites pour des services d'étude géotechnique de l'éboulis survenu sur le chemin de la Grande-Rivière Nord;

QUE les soumissions doivent être déposées selon les règles du devis, avant 11 h, le jeudi 27 novembre 2025;

QUE la Municipalité d'Yamachiche ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions, ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée

5.4 Appel d'offres Services de géotechnique - Éboulis chemin de la Grande-Rivière Sud

204-2025 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé de Frédéric Debrix et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE la Municipalité d'Yamachiche autorise la directrice générale à faire une demande pour des soumissions par voie d'invitations écrites pour des services d'étude géotechnique de l'éboulis survenu sur le chemin de la Grande-Rivière Sud;

QUE les soumissions doivent être déposées selon les règles du devis, avant 11 h 30, le jeudi 27 novembre 2025;

QUE la Municipalité d'Yamachiche ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions, ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée



6. Résolutions relatives aux loisirs

6.1 Nomination représentants officiels 2025-2026 Réseau Biblio-Mauricie

205-2025 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIENT nommés Jean-François Blais et Frédéric Debrix comme représentants de la bibliothèque J.-Alide Pellerin de la Municipalité d'Yamachiche au Réseau Biblio Mauricie.

Adoptée

6.2 Demande emploi d'été Canada – Programme dans le cadre Stratégie jeunesse

206-2025 Il est proposé par Mathieu Lévesque, appuyé de Ève Boudrias-Chapleau et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT autorisée la directrice générale à faire une demande d'emploi d'été Canada dans le cadre de Stratégie jeunesse;

QUE SOIT autorisée la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents en lien à cette demande.

Adoptée

7. Résolutions relatives à l'incendie et sécurité publique

7.1 Demande d'aide financière 2026-2027 – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Yamachiche désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Yamachiche prévoit la formation de cinq pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du Programme.

207-2025 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé Frédéric Debrix et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :



QUE SOIT présentée une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

Adoptée

8. Résolutions relatives à l'administration

8.1 Chèques fournisseurs

208-2025 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT approuvée la liste des chèques fournisseurs et des salaires telle que portée au registre attendant à l'actuel livre des délibérations et que ces paiements soient faits :

Les salaires :

2 octobre 2025 :	5 337,41 \$
6 octobre 2025 :	16 397,30 \$
10 octobre 2025 :	11 933,53 \$
20 octobre 2025 :	11 176,72 \$
27 octobre 2025 :	11 390,22 \$

Les comptes à payer au 10 novembre 2025 sont de 191 563 \$

Je soussignée certifie que la Municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Responsable à la comptabilité

Adoptée

8.2 Contrôle des dépenses #328 :

Aucune

8.3 Adoption Règlement d'emprunt no 539 décrétant une dépense de 250 093 \$ et un emprunt de 250 093 \$ pour la réhabilitation d'un ponceau par chemisage chemin Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE le ponceau existant en structure de tôle ondulée multiplaques situé à l'intersection du chemin Rivière-du-Loup et du chemin des Acadiens est à la fin de sa durée de vie utile;

ATTENDU QUE les travaux consistent à réhabiliter le ponceau par chemisage et faire la réfection des murs de tête;

ATTENDU QUE l'estimation du 25 juin 2025, le coût total des travaux y compris les taxes nettes, sans les frais incidents à 169 473,15 \$;

ATTENDU QUE le conseil estime que la charge fiscale découlant du présent règlement d'emprunt soit à la charge de l'ensemble des contribuables, sur la base de la richesse foncière;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Dominic Germain lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 1^{er} octobre 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

209-2025 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Mathieu Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :



EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à faire les travaux de réhabilitation du ponceau par chemisage et faire la réfection des murs de tête situé à l'intersection du chemin Rivière-du-Loup et chemin des Acadiens, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 250 093 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 250 093 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

8.4 Mise à jour du registre de l'entreprise

ATTENDU QUE M. Paul Carbonneau a cessé d'occuper le poste de maire de la Municipalité d'Yamachiche;

ATTENDU QUE M. Steeve Boulanger a été dûment élu et entré en fonction le 7 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

210-2025 Il est proposé par Frédéric Debrix, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE la Municipalité d'Yamachiche autorise la mise à jour du Registre des entreprises du Québec afin d'y inscrire M. Steeve Boulanger à titre de maire et de représentant autorisé de la Municipalité;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire à cette fin.

Adoptée

8.5 Autorisation signatures Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Yamachiche détient un compte bancaire auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie pour la gestion des finances municipales;



ATTENDU QUE M. Steeve Boulanger a été élu et entre en fonction à titre de maire de la Municipalité d'Yamachiche;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre à jour les pouvoirs de signature afin d'ajouter le maire comme signataire autorisé pour les chèques fournisseurs et les chèques salaires;

EN CONSÉQUENCE,

211-2025 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Ève Boudrias-Chapleau et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE le conseil municipal autorise M. Steeve Boulanger, en sa qualité de maire, à agir comme signataire autorisé pour la signature des chèques fournisseurs et des chèques salaires émis par la Municipalité;

QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie pour mise à jour du dossier.

Adoptée

8.6 Résolution afin d'appuyer le projet de construction d'un boulodrome à Louiseville

Considérant que dans le cadre du Fonds de Vitalisation de la MRC de Maskinongé, le Club de pétanque de Louiseville a déposé un projet de construction d'un boulodrome à Louiseville;

Considérant qu'après analyse, le comité de vitalisation a recommandé au Conseil de la MRC de Maskinongé d'octroyer une aide financière de l'ordre de 244 309,95 \$ au projet à caractère d'exception et à haut potentiel de vitalisation, dont un fort rayonnement sur le territoire de la MRC;

Considérant que le Conseil de la MRC de Maskinongé doit déposer une demande à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH), afin de se prévaloir d'une mesure d'exception pour un projet jugé structurant pour la vitalité du territoire et de requérir l'autorisation de la ministre pour une aide additionnelle puisque le montant octroyé par la MRC est de 100 000 \$ maximum, et ce, conformément à l'Entente de vitalisation;

Considérant que la construction du boulodrome offrira un lieu de rassemblement unique, qui intègre diverses activités autour du jeu de pétanque, non seulement pour les gens de Louiseville, mais aussi pour ceux de tout le territoire de la MRC de Maskinongé;

Considérant que le nouveau boulodrome permettra de maintenir les citoyens actifs, de briser leur isolement, de socialiser notamment en favorisant les échanges intergénérationnels;

Considérant que la réalisation du projet viendra bonifier l'offre de services à Louiseville et sur le territoire de la MRC de Maskinongé tout en favorisant des retombées économiques notamment par l'organisation de tournois au niveau provincial;

POUR CES MOTIFS,

212-2025 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé de Dominic Germain et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

D'appuyer Le Club de pétanque de Louiseville pour son projet de construction d'un boulodrome à Louiseville;

D'appuyer les démarches de la MRC de Maskinongé afin de se prévaloir d'une mesure d'exception pour l'octroi d'une aide additionnelle au projet;

QUE la copie conforme soit envoyée à la MRC de Maskinongé, ainsi qu'au député de Maskinongé, M. Simon Allaire.

Adoptée

8.7 Nomination membres Comité Ressources humaines

213-2025 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :



QUE soit nommé comme membres du Comité Ressources humaines :

- Steeve Boulanger;
- Mathieu Lévesque;
- Ève Boudrias-Chapleau;
- Dany Trahan.

Adoptée

8.8 Entente de paiement pour arrérages de taxes municipales

ATTENDU QU'en date des présentes, les taxes municipales imposées pour l'exercice financier 2025 sont établies en trois (3) versements;

ATTENDU qu'une demande d'entente de reconnaissance de dette et de renonciation à la prescription a été demandée à la Municipalité pour le matricule suivant :

- 5627_95_6910.

POUR CES MOTIFS,

214-2025 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Frédéric Debrix et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir

QUE SOIT autorisée la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Yamachiche, l'entente de reconnaissance de dette et renonciation à la prescription.

Adoptée

8.9 Nomination maire suppléant

215-2025 Il est proposé par Ève Boudrias Chapleau, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir

QUE soit nommé Dominic Germain à titre de maire suppléant pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2026;

QUE soit autorisé monsieur Dominic Germain à agir en cas d'absence ou d'incapacité du maire Steeve Boulanger;

QUE SOIT informée la MRC de Maskinongé du fait que monsieur Dominic Germain est le substitut de monsieur Boulanger au sein du conseil des maires.

Adoptée

9. Dossier déposé pour information

9.1 Direction générale

9.2 Rencontres régionales

Aucune

10. Tour de table des élus municipaux

Aucun



11. Période de questions des contribuables

- Publication des ordres du jour et procès-verbaux
- Ventres de bœuf chemin des Acadiens
- Acquisition éventuelle de terrains industriels par la Municipalité
- Appel d'offres – études géotechniques
- Luminaire rue Saint-Georges non fonctionnel depuis travaux pont Carbonneau
- Début Terrasse Sainte-Anne III et option pour entrepreneur
- Questionnement surplus année financière 2023
- Demande Marché public pour 2026

Pour les fins administratives, nous mentionnons que monsieur le maire, Steeve Boulanger, n'a pas participé à aucun des votes de la présente assemblée et reconnaît de facto avoir signé chacune des résolutions.

Monsieur le maire Steeve Boulanger constate que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

LECTURE FAITE, Steeve Boulanger et Marie-France Boisvert :

Steeve Boulanger, maire

Marie-France Boisvert, directrice générale et greffière-trésorière